



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2024

OBJET : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) DU PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX
Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT
Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie –
M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal –
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme UGHETTO
Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024
Délibération N° DM_20240527N039

OBJET : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) DU PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN

Bernard JULLIEN, adjoint délégué au sport, soumet à l'approbation de l'Assemblée, le nouveau plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) du plan d'eau, intégrant notamment les modifications liées à la période et horaires d'ouverture 2024.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **ADOpte** le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du plan d'eau de SAINT-AUBAN.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 9.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TRENTE-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p></p> <p></p> <p>René VILLARD</p>
---	--



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2024

OBJET : MISE À DISPOSITION DU PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN – CONVENTIONS UNAPEI ET COLLEGE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

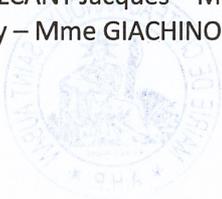
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024
Délibération N° DM_20240527N040

OBJET : MISE À DISPOSITION DU PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN – CONVENTIONS UNAPEI ET COLLEGE

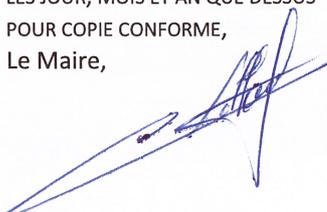
Bernard JULLIEN, adjoint délégué au sport, informe l'Assemblée que la Commune a été sollicitée pour mettre à disposition le plan d'eau :

- ✓ par le Collège : pour la remise à niveau du savoir nager des élèves de 6^{ème},
- ✓ par l'UNAPEI : pour une journée récréative.

Bernard JULLIEN invite le Conseil Municipal à approuver les deux projets de convention.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les projets de convention avec l'UNAPEI et le Collège, tels que présentés.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TRENTE-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2024

OBJET : RECRUTEMENTS ET CRÉATIONS DE POSTE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaient présents :

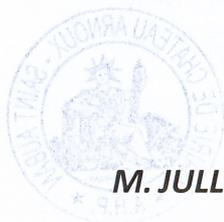
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024
Délibération N° DM_20240527N041

OBJET : RECRUTEMENTS ET CRÉATIONS DE POSTE

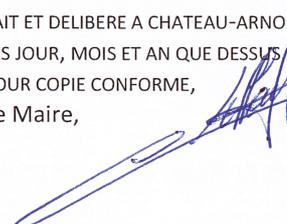
L'ouverture du plan d'eau nécessite le recrutement de personnel saisonniers qualifiés. Pour la saison 2024, il est soumis à l'assemblée de procéder aux recrutements en interne suivants :

- 1 poste saisonnier d'agent de surveillance de baignade, Maitres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 06 Juin, en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, soit sur la base du grade d'éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 Euros bruts,
- 1 poste saisonnier d'agent de surveillance de baignade, Maitres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 10 Juin, en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, soit sur la base du grade d'éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 Euros bruts,
- 1 poste saisonnier d'agent de surveillance de baignade, BNSSA, pour venir en renfort aux MNS les week-ends du mois de Juin lors de l'ouverture au public et pour la saison Juillet-Août en complément du BEESAN. Le recrutement se ferait sur la sur la base du grade d'éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 14 Euros bruts,

De plus, en cas de difficultés de recrutement, il est proposé de signer une convention avec "Objectif Plus" pour la mise à disposition d'une partie des personnels saisonniers qualifiés nécessaires au fonctionnement du plan d'eau de SAINT- AUBAN, en complément des recrutements directs.

OUI CET EXPOSE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- ➔ **AUTORISE** le recrutement d'un poste saisonnier d'agent de surveillance de baignade, Maitres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 06 Juin, en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, soit sur la base du grade d'éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 Euros bruts,
- ➔ **AUTORISE** le recrutement d'un poste saisonnier d'agent de surveillance de baignade, Maitres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 10 Juin, en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, soit sur la base du grade d'éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 Euros bruts,
- ➔ **AUTORISE** le recrutement d'un poste saisonnier d'agent de surveillance de baignade, BNSSA, pour venir en renfort aux MNS les week-ends du mois de Juin lors de l'ouverture au public et pour la saison Juillet-Août en complément du BEESAN. Le recrutement se ferait sur la sur la base du grade d'éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 14 Euros bruts,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec "Objectif Plus" en cas de difficultés de recrutement.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 4.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> 
--	---



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2024

OBJET : MISE À DISPOSITION DU PLAN D'EAU AU M.N.S.

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaient présents :

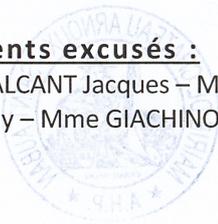
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smâil – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024
Délibération N° DM_20240527N042

OBJET : MISE À DISPOSITION DU PLAN D'EAU AU M.N.S.

Les maîtres-nageurs sauveteurs ou équivalent ont, règlementairement, le droit de dispenser des cours privés de natation et des séances d'aquagym.

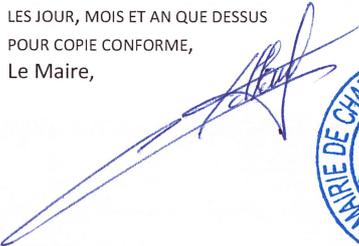
Au vu du règlement intérieur, ces leçons doivent être organisées en dehors des horaires d'ouverture du plan d'eau au public et hors des phases d'entretien et de réparation.

Dans la mesure où cette disposition permet à un nombre important d'enfants d'apprendre réellement à nager et considérant que cette mise à disposition est un attrait supplémentaire pour les candidats aux emplois saisonniers proposés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition du plan d'eau aux personnels détenteurs du diplôme requis pour l'enseignement de la natation.

Où CET EXPOSE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du plan d'eau aux personnels détenteurs du diplôme requis pour l'enseignement de la natation.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2024

OBJET : INSTALLATION DISTRIBUTEUR TOPSEC – PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX
Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT
Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie –
M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal –
M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme UGHETTO
Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024
Délibération N° DM_20240527N043

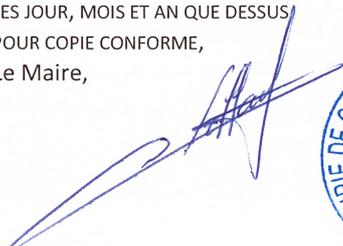
OBJET : INSTALLATION DISTRIBUTEUR TOPSEC – PLAN D’EAU DE SAINT-AUBAN

Bernard JULLIEN, adjoint délégué au sport, rappelle qu’afin de permettre aux usagers du plan d’eau de respecter au mieux le règlement intérieur, il avait été décidé d’approuver la mise en place d’un distributeur de maillots de bain, couches, lunettes, etc...

Cette mise en place est liée à un contrat expiré en début d’année. Afin de maintenir ce service, Bernard JULLIEN propose au Conseil Municipal d’approuver le nouveau contrat d’exploitation à conclure avec la société TOPSEC pour une durée de cinq années à compter de l’approbation dudit contrat par les deux parties.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L’UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la société TOPSEC pour l’installation d’un distributeur d’équipements de piscine.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 9.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TRENTE-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--